Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du 15 décembre 2025 à 20H40

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 08 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 08 ; Absents : 5

Présents : Mesdames : Sandra BELMONTE, Annick GIRARD, Odile GILLET
Messieurs : Eric HAUER, Sébastien CHAVENEAU, Stéphane VEDRINES, Christian BEAUDIN, Bertrand GAUBICHER

Absents : Mesdames : Diane ROGER
Messieurs : Romain MITTEAU, Olivier HURIER, Xavier LECOMTE, Jordan CHASTAGNET

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 40

Sébastien CHAVENEAU est désigné secrétaire de séance.

1 – Délibération PV 07 - 2025

Monsieur le Maire demande si tout le monde a reçu le PV N°7 et demande s'il y a des remarques.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

2 – Délibération CDG 45 protection social complémentaire des agents territoriaux

Proposition abondée à 10 € brut pour la santé (déjà le cas) et 15 € brut mensuel pour prévoyance (5 € actuellement).

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

3 – Délibération pour convention de Service avec ADS 45

Il semble que les 300 heures prévues au contrat n'ont pas été consommées. Une augmentation de 0.50 € est prévue (passage du taux horaire de 19 à 19,50 €). Un échange entre conseiller s'avère favorable à une extension des services demandées à ADS (élargissement des travaux tonte, peinture, grille cimetière et mairie qui remonte à plusieurs années).
Il est demandé combien d'heures a été utilisé par ADS ?
249,50 heures ont été utilisées et ont été financées par la commune. (Il reste 50,50 heures qui ne seront pas redevable par la Commune).

Pas de vote en attente de la convention.

4 – Délibération pour alignement Chemin des Corbelières parcelle AC

Le notaire n'a pas fait parvenir les documents. Le conseil ne peut pas voter.
Délibération reportée.

5 – Délibération Agence de l'eau : redevance de performance des réseaux d'assainissement Collectif

Agence de l'eau : redevance performance des réseaux collectifs. Ce coefficient est déterminé par un simulateur en ligne par l'agence de l'eau.

a. En 2025 : le coef= 0.3
b. En 2026 : il sera de 0.4

Monsieur Bertrand GAUBICHER demande à quoi correspond ce coefficient. Le Maire répond que c'est un ratio entre les eaux usées collectées et l'eau produite sortie. Il est noté que les administrés seront informés avec l'envoi de la facture en mai 2026.

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

6 – Délibération Agence de l'eau : redevance performance des réseaux d'eaux potables

Le taux était préalablement de 0.10 ct/m^3 facturé. Il a été réévalué à 0,48 €.

Les conseillers s'interrogent sur le calcul. C'est un RPQS (rapport sur le prix et la qualité des services). 20 items sont à renseigner….

Nous avons l'obligation de voter l'approbation de ces taux afin que ces redevances apparaissent sur les factures d'eau de 2026.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée par le Conseil municipal
Vote : 0 contre, 7 abstentions : Messieurs CHAVENEAU, VEDRINES, BEAUDIN, GAUBICHER
Mesdames BELMONTE, GIRARD, GILLET
et 1 pour : Monsieur HAUER.

7 – Délibération approbation du Plan Départemental de Protection des Forêts contre les incendies

L'obligation s'impose aux propriétaires de zones forestières et des prairies. Une information devra être prévue pour les propriétés du village.

Un débat s'engage autour de la contradiction entre l'obligation de débroussailler et le respect et la protection de la biodiversité dans les milieux naturels vierges…

Il est proposé aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Vote : 0 contre, 2 abstentions : M. BEAUDIN et Mme. GIRARD
6 pour :
Messieurs HAUER, CHAVENEAU, VEDRINES, GAUBICHER

Mesdames BELMONTE, GILLET

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

8 – Délibération contrat de prestation de service pour STEP

Le Maire informe que cela prend beaucoup de temps.
Annick GIRARD relève les frais de déplacement indiqués au forfait chez SUEZ.
Chaque déplacement serait de 74 € (déplacement) + 74 € de l'heure d'intervention. Il faudrait demander à Véolia si ces frais sont compris dans leur proposition à 13 000 €. Selon Monsieur BEAUDIN, entre 17h et 21h, les majorations sont équivalentes, les services d'astreinte aussi. Le Maire précise qu'il existe un contrat actuellement d'aide à l'assistance pour la STEP, il conviendrait de se renseigner si les déplacements sont compris ou facturés.
Monsieur BEAUDIN demande s'il est possible de faire venir un commercial afin de pouvoir comparer les offres sur des critères plus concrets. Il s'agit pour l'heure de l'heure de contrat de trois ans à reconduction tacite. Il n'est donc pas souhaitable de se précipiter pour délibérer.

Monsieur le Maire est d'accord, le conseil décide d'ajourner la décision et de reporter au prochain conseil.

9 – Délibération autorisant le quart des dépenses et recettes d'investissement du budget communal pour 2025

Délibération autorisant le quart des dépenses et recettes d'investissement du budget communal pour 2025. Concernant le budget communal, le quart de 92 739,67 € (total chapitres 20+21+27) s'établirait à 23 184,92 €.

Commune

Chapitres	Budget	Quart
20	3000,00	750,00
21	59 739,67	14934,92
27	30 000,00	7500,00
Total	**92 739,67**	**23 184,92**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

10 – Délibération autorisant le quart des dépenses et recettes d'investissement du budget de l'eau et assainissement pour 2025

Afin de permettre à la municipalité de payer les factures d'investissements pour 2026 au budget de l'eau et de l'assainissement, l'autorisation de l'assemblée délibérante est nécessaire. Conformément au CGT ceci ne peut être fait que dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Eau et Assainissement

Chapitres	Budget	Quart
40	37 515,00	9378,75
41	36 000,00	9000,00
23	384 369,27	96092,32
Total	**457 884,27**	**114 471,07**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

11 – DM 2 Budget de l'eau, intérêts prêt 93 000,00 €

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il manque des crédits au chapitre 66.

Il convient de prendre une décision modificative pour ajouter les crédits.

Le Maire indique au Conseil Municipal que les sommes manquantes correspondent aux intérêts trimestriels de septembre et décembre 2025.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6215 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**1 800.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0.00 €**	**1 800.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**1 800.00 €**	**1 800.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

12 – DM 3 Budget de l'eau, intérêts moratoires

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il manque des crédits au chapitre 65 (5 900 € par arrondi). Crédit pris au chapitre 011 (compte 61523 entretien des réseaux).

Il convient de prendre une décision modificative pour ajouter les crédits.

Le Maire indique au Conseil Municipal que les sommes manquantes correspondent aux intérêts moratoires concernant les factures travaux du château d'eau.

Travail très complexe et délais très serrés…

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-61523 : Entretien et réparations réseaux	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**5 900.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	5 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**5 900.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**5 900.00 €**	**5 900.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Vote : 0 contre, 2 abstentions, 6 pour.

13 – DM 4 Budget de l'eau, amortissements Immobilisations corporelles et incorporelles

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il manque des crédits au chapitre 042.

A la demande de la trésorerie, il convient de prendre une décision modificative pour ajouter les crédits.

Le Maire indique au Conseil Municipal que les sommes manquantes correspondent au montant des amortissements immobilisations corporelles et incorporelles budgétisé 55 000 € sur le budget de l'eau de l'assainissement, alors qu'il en ressort 55 260,44 €.

Il ne manque que 260,44 € sur les 55 000 € budgétés. Ils sont pris au D011 et mis au chapitre 040.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	260.44 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**260.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	260.44 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	**0.00 €**	**260.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**260.44 €**	**260.44 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
INVESTISSEMENT				
R-2813 : Constructions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	260.44 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**260.44 €**
R-274 : Prêts	0.00 €	0.00 €	260.44 €	0.00 €
TOTAL R 27 : Autres immobilisations financières	**0.00 €**	**0.00 €**	**260.44 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**0.00 €**	**260.44 €**	**260.44 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

14 – Délibération accord du CM pour prévoir la réfection du terrain de Tennis

Le maire (suite à l'exposé du club de tennis) rappelle que pour être subventionné, ce projet doit être porté par la commune. Les travaux s'élèvent à 39000 euros.

Le club est proche d'avoir récupéré 11000 euros dans une cagnotte, cette somme entrerait en participation du club de tennis. Il faut compter 50% de fonds de concours de la ComCom, il resterait alors 25% du département (+ 25% préfecture = DETR).

La mairie devrait alors s'engager sur 38 000,00 euros. Le reste à charge de la commune sera au minimum de 20% 7 600 euros. Avant attribution du DETR et du département, il convient d'inscrire au budget 38000 €, indiquer en recette en face, les 11 000 € du club et les 11 500 € de la ComCom.

Les subventions DETR et département restant à confirmer.

Réponse à donner au tennis : faire une mise à jour des devis au nom de la mairie.

Le Maire propose aux conseillers municipaux de donner leur avis et de délibérer.
Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

15 – Information sur les travaux du Château d'eau

Le Maire informe qu'un rendez-vous le mardi 16 décembre 2025 avec Monsieur EL KASBI du cabinet Merlin et les entreprises pour savoir ce qu'il reste à faire.

Madame GIRARD demande si on peut demander une indemnisation en raison du retard.

La demande sera faite.

16 – Information RH

Agent en longue maladie, des nouvelles attendues courant décembre.

Augmentation d'heures pour le secrétariat + 3 h pour le poste administratif en CDD. Ce qui reviendra à un temps de travail équivalent à l'équipe de secrétariat précédente.

17– Questions divers

Logiciel We Magnus intérêt « tout en un » et télétransmission des délibérations.

ECOLE SIRIS : M. CHAVENEAU expose la situation, la volonté de la commune de Cerdon et de l'inspection académique, la consolidation des effectifs et donc des classes dans chaque village pour une durée d'au moins 3 ans, mais la demande concernant la rentrée 2026 semble difficile à tenir.

Vote de principe concernant l'intégration de Cerdon au SIRIS IVVE : 2 contre, 4 abstentions, 2 pour.

Question de Mme Girard : quid de la subvention du conseil départemental dédiée à l'EPFLI (rachat du bar) ont-elles été reçues.

Même question concernant les subventions liées aux travaux du château d'eau. 36500 € ont été reçus sur les 44 000 € du Département.

Question de M. VEDRINES : date Vœux du maire ?

Réponse de M. HAUER : samedi 17 janvier à 11h à la salle des fêtes.

Information de Mme Belmonte : Gîtes de France demande un courrier de résiliation pour que la location des gîtes évolue en location à l'année.

A partir du 01-01-2026 la boulangerie sera la pleine propriété de la commune, les loyers seront donc perçus par la mairie. Une somme de 1500 euros sera remboursée par l'EPFLI.

Fin de séance : 23h01

Prochain conseil le 26/01/2026.